



Le Lien Municipal  
Octobre 2024

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 15 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1er octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, , M. Joël BALLAS, Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : M. Fabrice FOND

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLU INTERCOMMUNAL—RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Un exposé visuel et oral des orientations générales du PADD est présenté au Conseil Municipal, de manière à permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales du PADD.

Après cette présentation des orientations générales du PADD, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal constate la déprise agricole au profit des activités de loisirs et d'habitations.

Le Conseil Municipal rappelle que la commune, pour la première fois depuis 50 ans, perd des habitants. Il convient donc de s'assurer que les dispositions du futur PLUi permettront de proposer des terrains à la construction dans la limite du SCOT pour maintenir les effectifs de l'école, les commerces, etc...

Le Conseil Municipal remarque qu'aucune disposition ne prévoit la création de transports en commun sur le bassin de vie de Longes : la Vallée du Gier.

Mme Marie-Françoise BONNARD est opposée à la création de méthaniseurs par crainte que le développement de cette filière aboutisse à une approche plaçant la production agricole au service de la production d'énergie, modifiant de fait la production associée à certaines terres agricoles.

VU les orientations générales du PADD annexée à la présente délibération et leur présentation faite en séance, Après en avoir débattu, le Conseil Municipal acte que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi a eu lieu lors de la présente séance du conseil municipal,

Chassenoud, Closrenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Balasserie, La Bernardière, La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Jurarie, La Planche, Le Brichet, Le Coin, Le Cros, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Tanel

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET—RAPPORTEUR : M. LUCIEN BRUYAS**

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2024, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés qui se résument comme suit :

**REGLEMENTS ET TARIFS DES SALLES COMMUNALES—RAPPORTEUR : MME MURIELLE**

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>
<u>Dépenses</u> : -15.247,00 €	<u>Dépenses</u> : + 46.796,00 €
Chapitre 16 : + 409,00	Chapitre 011 : + 17.160,00 €
Chapitre 20 : - 656,00€	Chapitre 012 : + 31.136,00 €
Chapitre 21 : - 15.000,00 €	Chapitre 68 : + 2.101,00 €
<u>Recettes</u> : - 15.247,00 €	Chapitre 014 : - 1.500,00 €
Chapitre 10 : - 15.247,00 €	Chapitre 023 : - 2.101,00 €
Chapitre 040 : + 2101,00€	<u>Recettes</u> : + 46.796 €
Chapitre 021 : -2.101,00 €	Chapitre 70 : + 24.205,00 €
	Chapitre 73 : + 4.107,00 €
	Chapitre 74 : + 18.484,00€

**BOIRON**

Mme Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal les règlements réactualisés de la salle d'animation rurale et de la maison des associations.

Ces nouveaux règlements et tarifs seront envoyés par mail à chaque conseiller municipal afin qu'ils soient étudiés.

Ces règlements et tarifs seront adoptés lors de la prochaine séance pour une application au 1er janvier 2025.

**TARIFS DES CIMETIERES MUNICIPAUX—ANNEE 2025—RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal fixe à 13 voix pour et une abstention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les tarifs des concessions du cimetière ci-après

**PLEINE TERRE – 2,75 m<sup>2</sup>**

Concessions de quinze ans	141,62 €
Concessions trentenaires	212,44 €
Concessions cinquantenaires	424,88 €

**PLEINE TERRE – 5,5 m<sup>2</sup>**

Concessions de quinze ans	283,25 €
Concessions trentenaires	424,88 €
Concessions cinquantenaires	849,75 €

**EMPLACEMENT CAVURNES – 1m<sup>2</sup>**

Concessions trentenaires	77,25 €
Concessions cinquantenaires	154,50 €



**CAVEAUX 4 places**

Concessions trentenaires 1.155,00 €

Concessions cinquantenaires 1.820,00 €

**CAVEAUX 6 places**

Concessions trentenaires 1.610,00 €

Concessions cinquantenaires 1.960,00 €

**RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVEAUX 4 PLACES**

Concessions trentenaires 212,44 €

Concessions cinquantenaires 424,88 €

**RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVEAUX 6 PLACES**

Concessions trentenaires 424,88 €

Concessions cinquantenaires 849,75 €

**COLOMBARIUM 4 PLACES**

Concessions de quinze ans 412,00 €

Concessions trentenaires 576,80 €

**CAVURNES 4 PLACES**

Concessions de quinze ans 412,00 €

Concessions trentenaires 576,80 €

**JARDIN DU SOUVENIR**

**GALET SOUVENIR** 51,50 €

**CREATION D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE—RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

La loi du 30 décembre 2023 réforme en profondeur le métier de secrétaire de mairie, d'abord en créant, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la nouvelle fonction de « Secrétaire Général de Mairie » (SGM). Dans les communes de moins de 2 000 habitants, ce secrétaire général de mairie doit être au minimum classé en catégorie B, et en catégorie A dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Pour cela, la loi permet à titre exceptionnel aux agents de catégorie C exerçant déjà la fonction de secrétaire de mairie d'accéder directement à la catégorie B « sans qu'une proportion de postes ouverts à la promotion soit préalablement déterminée ». Cette possibilité est ouverte jusqu'au 31 décembre 2027.

La loi dispose également que les agents exerçant la fonction de SGM « bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024, de créer un emploi de secrétaire général de mairie.

**COMMUNICATION—RAPPORTEUR : MME CAMILLE BRUYAS**

Mme Camille BRUYAS fait le compte-rendu de la réunion du 1er octobre où un public d'environ une quarantaine de personnes a participé à la présentation des applications Illiwap et Jouons Local qui ont mises en service le 1er octobre 2024.

Le compte facebook sera supprimé d'ici la fin de l'année.

## **LUDOMOBILE**

Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU expose la nécessité de faire une demande motivée auprès de la MJC afin de disposer de la LUDOMOBILE sur la commune. Celle-ci doit présenter les moyens humains pouvant être mis à disposition par la commune (bénévoles/assistante maternelle, personnel de l'école...) car chaque séance doit être assurée par au moins 3 bénévoles. Afin de mieux cerner les opportunités et contraintes de ce dispositif, il est décidé de se rapprocher de la commune d'Echalas et des Haies pour une prise d'informations complémentaires.

## **MISE À JOUR DU LOGICIEL DE GESTION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que le système de progiciels de la mairie (JVS Horizon Online) est obsolète et ne sera plus maintenu par l'entreprise qui l'a fourni. Une nouvelle solution entièrement en Cloud est proposée.

En effet, la maintenance concernant cette suite Horizon On Line cessera bientôt.

Constatant que les évolutions fonctionnelles et réglementaires sont nombreuses et engendrent des cycles de migrations de logiciels de plus en plus rapprochés et donc des coûts d'investissement à chaque migration pour les communes. L'éditeur du logiciel utilisé à Longes propose, Horizon Infinity, un contrat de mise à disposition des dernières versions de logiciels sans achat de licences afin de continuellement évoluer vers les nouvelles gammes.

Aujourd'hui, cela comprend les modules Horizon cloud mais demain nous aurions accès aux nouvelles gammes sans rachat de licences. Cela permet aussi, moins de variations d'une année sur l'autre des coûts relatifs aux logiciels.

Le passage à cette solution permettra une évolution continue et complète de la suite logiciel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de remplacer la suite logiciels métiers du service administratif par la gamme Horizon Villages Infinity

## **EVOLUTION DE L'OFFRE TELEPHONIE / INTERNET.**

M. Le Maire expose sa volonté de faire évoluer l'offre téléphonie et internet de la commune. En effet, les piratages d'établissements publics et de collectivités étant de plus en plus nombreux, et ne ciblant plus uniquement de grosses structures, il serait intéressant de repenser le réseau informatique de Longes. Des devis ont donc été demandés afin de mettre en place un réseau local comprenant l'école, la médiathèque, l'atelier technique, et la mairie, le tout sécurisé par un pare-feu et une seule connexion internet. Cela a pour objectif de limiter au maximum les « portes d'entrées » de potentiels actes malveillants.

Aussi, une refonte de l'offre téléphonie est à l'étude afin de garder la mairie joignable même lors de coupures de d'électricité. En effet c'est lors de ces situations que le plus de personnes cherchent à obtenir des informations et que la mairie est indisponible.

Une solution technique tarifée sera présentée lors d'un prochain conseil.

## **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Monsieur Sylvain RIVORY, adjoint, rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Il ajoute que la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 a organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, le renouvellement d'un groupement de commandes est envisagé pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Entendu cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires.

## **DEPENSES LIEES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

## **COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

### **ELECTRICITÉ**

M. Christian CLOUPET présente le projet d'équiper le site de l'école de panneaux solaires.

Cela répondrait à deux volontés portées par le conseil municipale.

Etre « acteur » dans la production d'électricité propre et à usage direct, mais aussi faire baisser la facture d'électricité de la commune, elle aussi fortement impactée avec l'augmentation des tarifs (18K€ en 2022 ; 30K€ en 2023-24).

En cas de surproduction sur le site de l'école, l'électricité pourra directement être utilisée sur les autres sites de la commune (mairie, atelier, médiathèque).

L'enveloppe globale d'un tel projet est d'environ 50K€ tout en sachant qu'une subvention de 7K€ est existante avec un retour sur investissement sur 8 ans.

### **COMMISSION AGRICULTURE**

La fièvre catarrhale ovine (FCO), ou maladie de la langue bleue, est une arbovirose due au virus bluetongue, transmis par des moucheron piqueurs du genre Culicoides à des ruminants surtout domestiques, principalement les moutons, moins souvent les chèvres et les bovidés. Certains élevages de l'agglomération ont été touchés avec des pertes pouvant atteindre 50%.

Il y a un peu plus d'un an, l'une des fromageries historiques (la Fromagerie Guilloteau) décidait d'arrêter de produire de la Rigotte. Résultat : certains éleveurs ont eux aussi jeté l'éponge dans un cercle vicieux pour ce fromage de chèvre protégé par une Appellation d'Origine Protégée (AOP). En quelques mois la production est divisée par deux (de 75 à 35 tonnes) et c'est toute la filière qui tremblait. Mais depuis quelques semaines, une nouvelle fromagerie s'est lancée dans l'aventure Rigotte de Condrieu pour offrir, de nouveau, des débouchés aux agriculteurs. C'est à Burdignes, sur le versant sud du Pilat, à une quarantaine de kilomètres de Condrieu que se joue l'avenir de la rigotte de Condrieu.

### **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE.**

Une réunion préparatoire s'est tenue afin de valider les participations de la chorale des 4 vents, de l'association des jeunes de Longes, ainsi que l'école de Longes. Des invitations seront envoyées à chaque président d'association

### **TRAVAUX SUR LA COMMUNE**

Tous les blocs de sécurité pour l'évacuation de l'école seront changés pendant les vacances de la Toussaint afin de satisfaire aux nouvelles normes en vigueur.

L'entreprise Genevray intervient dès la semaine 44 sur la place du puits pour commencer les travaux de réaménagement de celle-ci, comprenant, l'installation d'une table de pique-nique identique à celle posée devant la chapelle de Dizimieux ainsi que la reprise du massif situé à l'arrière du bloc de boîte aux lettres.

### **CARAVAN'JAZZ & CINE ÉTÉ**

Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU présente l'avancement des démarches pour que la commune soit candidate à la réception de la manifestation Caravane Jazz. Cela sera envisageable en fonction des dates disponibles et pour que cela ne vienne pas compromettre la bonne tenue de la Vogue de Longes.

De plus, le conseil remercie l'équipe organisatrice de Ciné été, qui a été un moment réussi et agréable pour tous. Ciné été étant organisé tous les trois ans sur la commune, il est évoqué la tenue ou l'organisation d'une animation annuelle pour les familles.

### **GESTION DES DECHETS**

Une étude est en cours de réalisation par l'agglomération pour revoir la fréquence de ramassage des poubelles sur la commune avec l'éventuel déploiement de poubelle de tri « jaune » individuelle. Compte tenu des efforts de chacun pour le tri des déchets, le volume ramassé à chaque passage permettrait une collecte toutes les deux semaines.

Il est rappelé que les démarches pour l'enregistrement des véhicules pour l'accès aux déchèteries de Saint Etienne Agglomération (dont celle de Tartaras) sont réalisables soit sur internet, soit en papier à l'aide d'un formulaire disponible directement en déchèterie.

### 65 ANS ET PLUS

- Le 21 Novembre sera organisé à Longes, un atelier pour prévenir des risques chute, les informations seront disponibles auprès du CCAS ou directement en Mairie.
- Le 12 Décembre sera organisé à Longes un atelier pour connaître les solutions et gestes au quotidien à adopter afin de limiter les oublis. Les informations seront disponibles auprès du CCAS ou directement en Mairie.
- Portage de Repas, deux solutions sont disponibles sur la commune, les personnes potentiellement intéressées doivent se faire connaître auprès du CCAS ou de la Mairie afin d'avoir des informations complémentaires.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 19 novembre 2024

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 0h15**

### PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Pour les personnes qui désirent se faire livrer des repas à domicile,  
nous avons des solutions à vous proposer.

Pour plus d'informations contacter la mairie ou les membres du CCAS.

04.72.49.26.60—[mairie@longes.fr](mailto:mairie@longes.fr)

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

À l'occasion du 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, une cérémonie sera organisée le 11 novembre 2024 en hommage aux combattants de la Grande Guerre et à toutes celles et ceux qui ont défendu les valeurs de paix et de liberté.

Rassemblement à 11h00 devant le monument aux morts—  
Place de Verdun suivi d'un moment de convivialité à la salle  
d'animation rurale.



**TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP**  
L'APPLICATION MOBILE  
DE LA COMMUNE



LE QR CODE pour téléchargement  
de l'application.

## RESTONS CONNECTÉS !

- | ALERTES
- | ACTUALITÉS
- | INFOS PRATIQUES
- | AGENDA
- | SONDAGE
- | ANNUAIRE
- | ET PLUS ENCORE...



**01** | Téléchargez l'appli

**02** | Recherchez votre commune

**03** | Cliquez sur « s'abonner »

Appli gratuite, sans inscription,  
Made in France et disponible sur :

[www.illiwap.com](http://www.illiwap.com)







## Jouons local

Onlywin SAS

OBTENIR



Recevez l'actualité de vos acteurs locaux en temps réel !



Pour les téléphones Apple, Allez dans App Store ; recherchez l'application « Jouons Local » et cliquez sur « Obtenir »

Pour les téléphones « Android », allez dans Google Play ; recherchez l'application « Jouons Local » et cliquez sur « Installer »



# CONCOURS DE BELOTE



ORGANISE PAR  
La commission communale  
d'action sociale  
DE LONGES

LE DIMANCHE 10 NOVEMBRE A 14 H

SALLE D'ANIMATION DE LONGES

1er LOT : 2 MOITIES CHEVREUILS

2ème LOT : 2 PANIERS GARNIS

3ème LOT : 4 BOUTEILLES D'APERITIF

TOUTES LES DOUBLETTES SONT PRIMEES

3 PARTIES DE 16 DONNES  
AUX PLUS HAUTS POINTS

INSCRIPTIONS : 16€ par doublette

